



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlement du programme d'actions 2023

Cité éducative de Jeumont

Rappel du contexte local :

La cité éducative de Jeumont se situe dans le département du Nord au sein de la communauté d'agglomération de Maubeuge- Val de Sambre.

Elle concerne l'ensemble du territoire de la ville de Jeumont et regroupe 2 collèges, 4 écoles maternelles, 3 écoles primaire et 1 lycée professionnel. Le quartier politique de la ville du centre Lambreçon représente 30 % de la population jeumontoise et n'est pas limité à un quartier mais est étendu sur une grosse partie de la ville.

Le nombre de jeunes de -25 ans représentent 35,8% de la population totale jeumontoise soit environ 3543 individus et l'indice de jeunesse sur la commune indique une prédominance d'une population jeune.

Les partenaires au sein de la commune sont dynamiques et motivés pour travailler ensemble au service de ces jeunes. La ville de Jeumont possède également un panel important d'équipements dans le domaine scolaire, culturel, sportif et sanitaire qui assure le confort et la qualité de vie de ses habitants. Malgré les offres de services existantes sur le territoire pour favoriser une égalité des chances pour tous, force est de constater que certaines difficultés perdurent et empêchent l'épanouissement des jeunes et leur réalisation.

Partageant ce diagnostic commun sur les difficultés du territoire avec ses partenaires, qui regorge pourtant d'atouts indéniables (forte présence de l'Etat, implication importante des partenaires, tissu associatif, culturel et sportif dense avec des équipements de qualité...), la Ville de Jeumont a obtenu la labellisation « cité éducative » de la part du Ministère de la Ville et du Ministère de l'Education Nationale. Avec ce label, l'Etat accompagnera la nouvelle « cité éducative de Jeumont » à hauteur de 300.000 € par an pendant 3 ans.

Au niveau national, l'Etat a défini 3 objectifs prioritaires des cités éducatives :

- **Conforter le rôle de l'école** : innovation pédagogique, mixité sociale et scolaire, suivi des élèves, bien-être des élèves, ambition scolaire, coopération avec les parents, renforcement des alliances éducatives en interne
- **Promouvoir la continuité éducative** : socialisation précoce, implication des parents, prévention santé et protection de l'enfance, lutte contre le décrochage, éducation artistique et culturelle, pratique sportive, accompagnement personnalisé, promotion des valeurs collectives
- **Ouvrir le champ des possibles** : découverte des formations et du monde du travail, maîtrise de la langue, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, insertion professionnelle des jeunes sans qualifications, mobilité, ouverture culturelle et citoyenne, société numérique de demain, droit à la ville

Au niveau local, la « cité éducative de Jeumont » axera également sur les enjeux prioritaires suivants :

- Axe 1 : Soutenir à la parentalité
- Axe 2 : La santé, le sport, le bien-être
- Axe 3 : Susciter l'ambition, la mobilité et l'engagement

Le programme d'actions déployées viendra s'insérer dans ces objectifs nationaux et locaux. Des principes transversaux à ces grands axes devront également être pris en compte dans le cadre des dépôts de projets : Valeurs de la république et de laïcité, égalité femme/ homme, lutte contre les discriminations

Programme d'actions de la cité éducative de Jeumont :

Le programme d'actions a été dessiné par les porteurs de la « cité éducative », sur la base du diagnostic réalisé afin de répondre à l'appel à candidatures de l'Etat. Il a été complété et précisé grâce à une réunion des partenaires organisée suite à l'obtention du label, qui ont fait émerger des attentes communes.

Ces constats communs ont permis d'établir 3 axes de travail, et de préciser ces axes comme ci-dessous. Il est attendu des projets des partenaires de répondre aux attentes et constats exprimés ci-après.

- Axe 1 : Soutenir la parentalité

Il s'agit ici d'agir auprès des parents pour les soutenir dans toutes les dimensions qui concourent à la fonction parentale (dimension matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale...)

Objectifs de l'axe :

- Accompagner les parents pour préparer l'entrée des enfants en maternelle
 - Renforcer les liens parents/enfants/écoles pour faciliter le vivre ensemble et garantir une cohésion sociale autour des valeurs de la république et de laïcité
 - Œuvrer pour une ouverture des écoles aux parents et aux professionnels pour favoriser une intermédiation scolaire.
 - Favoriser la coéducation et construire une confiance réciproque
 - Améliorer la communication avec les parents pour promouvoir la citoyenneté
 - Promouvoir et accompagner la population dans l'offre « 1 000 premiers jours »
 - Développer les capacités d'accueil des modes de garde
 - Développer les aides liés à la scolarité
-
- Axe 2 : Santé, sport, bien-être

En référence aux priorités de santé publique et à la circulaire parue au BO de l'Education Nationale du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, la collectivité souhaite s'inscrire dans l'axe de prévention en partenariat avec l'Education Nationale.

L'enjeu est d'accompagner les enfants à devenir acteurs de leur santé au travers d'actions de préventions sur les conduites à risques (hygiène de vie - tabagisme - addictions sous toutes ses formes, troubles musculosquelettiques, prévention et information sur la vie affective et sexuelle des adolescents.) Il s'agit de sensibiliser un public jeune, sur l'hygiène de vie comme facteur de réussite sociale.

Objectifs de l'axe :

- Développer la pratique du sport, tout en recherchant la mixité afin de promouvoir l'égalité Femme – Homme
 - Développer les master classes
 - Promouvoir la découverte des sports
 - Développer le sport famille
- Prévenir les troubles alimentaires et intervenir pour un comportement alimentaire sain
 - Lutter contre la précarité alimentaire
 - Promouvoir une alimentation équilibrée
- Prévenir les risques liés à la santé mentale
 - Favoriser l'expression corporelle
 - Favoriser le lien social
 - Accompagner les transitions de l'adolescence
 - Lutter contre les troubles mentaux
- Prévenir les conduites à risques (Prévention des addictions avec substances et addictions comportementales) et la marginalisation
- Favoriser le lien social pour une communauté de la cité éducative inclusive.
- Axe 3 : Susciter l'ambition, la mobilité et l'engagement

Il s'agit ici d'agir sur l'environnement social des enfants et de leur famille pour construire un écosystème de la réussite éducative et pallier ainsi à tous les freins rencontrés par les enfants et leur famille.

L'idée étant de mettre en interaction les partenaires pour harmoniser les offres de service existantes et développer et/ou créer les offres de services nécessaires pour assurer une continuité éducative dans le temps extrascolaire. *Objectifs de l'axe :*

- Promouvoir l'ouverture culturelle et développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative dans le respect des valeurs de la république et de laïcité.
- Favoriser la médiation numérique dans le quotidien du public cible (Enseignement, loisirs.)
- Accroître l'autonomie

- Travailler la confiance en soi
- Promouvoir les filières de formation et la découverte des métiers
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle sans discrimination
- Stimuler la mobilité et lever les freins liés à la personne
- Promouvoir l'entrepreneuriat

⇒ Le porteur de projet devra absolument répondre à l'un de ces axes et objectifs pour que son projet soit retenu et que l'action soit financée.

Modalités de dépôt des projets (structures éligibles, critères d'éligibilité) :

La « cité éducative de Jeumont » souhaite fonctionner sur le modèle de l'appel à projets, rappelant les axes prioritaires et objectifs d'actions, et incitant les partenaires à collaborer et s'allier pour développer des actions pertinentes, nouvelles et adaptées sur le territoire.

La « cité éducative de Jeumont » mettra en place un calendrier prévisionnel, avec une date limite de dépôts des projets. Le coordonnateur de la « cité éducative » réceptionnera les propositions de projets au fur et à mesure de leur dépôt jusqu'à la date butoir, puis le COPIL se réunira pour donner un avis consultatif et une réunion de la Troïka viendra après ce processus de dépôt étudier, analyser, valider ou refuser les propositions.

Les bénéficiaires des subventions de la cité éducative pourront être :

- Des associations (loi 1901)
- Des collectivités locales et leurs établissements publics (CCAS, Caisse des écoles...)
- Des bailleurs sociaux
- EPLE (collèges, Lycées)

Les projets seront subventionnés s'ils sont à destination des jeunes entre 0 et 25 ans, dans ou hors cadre scolaire, pendant le temps scolaire ou en dehors et s'ils s'intègrent dans les objectifs nationaux et axes locaux de la « cité éducative ». L'action proposée devra avoir une vocation éducative centrale et essentielle, et venir en complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire et autres actions en cours de montage dans le cadre de la cité éducative.

Les partenaires mobilisés dans le cadre d'une action devront confirmer leur accord en signant la fiche action.

Tout partenaire impliqué dans la « cité éducative de Jeumont » doit et devra respecter les valeurs de la République, la Laïcité, l'égalité homme/femme, la non-discrimination dans le cadre d'un contrat d'engagement républicain. La promotion de ces valeurs est par ailleurs attendue dans le cadre des actions de la cité éducative.

La fiche action, complétée, devra être transmise par mail à a.borges@mairie-jeumont.fr. Elle fera l'objet d'une analyse de sa recevabilité, de sa cohérence avec les objectifs de la cité éducative, de son efficacité attendue et d'une décision par la troïka. Dans la fiche action, le porteur de projet devra préciser l(es) axe(s) prioritaire(s) choisi, le constat effectué, expliquer et décrire la proposition de

réponse à apporter et les objectifs recherchés de l'action. Après le dépôt de la fiche action, et avant la décision de la « cité éducative », le porteur de projet pourra être questionné et amené à préciser son projet et sa fiche action.

Chaque action devra faire l'objet d'une évaluation sur la plateforme dauphin. Le porteur de projet aura également la liberté de proposer en complément ses propres indicateurs ou formalités d'évaluation.

Modalités de financement des actions :

La « cité éducative de Jeumont » ne pourra débloquer le financement de l'action qu'à partir du dépôt complet de la fiche action, du contrat d'engagement républicain signé pour les associations et fondations, du présent règlement signé, de l'ensemble des justificatifs financiers et d'un budget prévisionnel précis et complet. Le financement n'interviendra qu'après validation par la troïka de la « cité éducative de Jeumont ». Après validation, le porteur devra saisir sa demande sur la plate-forme « Dauphin » afin de débloquer les fonds.

La « cité éducative » n'a pas vocation à financer :

- Des actions existantes sur la Commune et financés entièrement par d'autres dispositifs (droit commun, contrat de Ville, PRE...)
- Les charges de fonctionnement du porteur de projet
- Des manifestations ou projets qui auraient d'autres buts (commerciaux, lucratifs, religieux, politiques, syndicaux...) que ceux exprimés dans les objectifs de la cité éducative

Le porteur de projet pourra solliciter un financement intégral de l'action. Mais il pourra également solliciter auprès de la « cité éducative » un cofinancement de son projet, après l'obtention de premiers financements ne permettant pas de boucler le budget global et de réaliser l'action.

ATTENTION : Concernant les actions financées par le fonds collège (enveloppe versée à l'établissement chef de file) :

Les actions sont validées par la troïka puis le porteur de l'action devra effectuer toutes les démarches afin de mener à bien la réalisation de l'action (devis à jour, contact avec les prestataires éventuels...) et transmettre ces informations au gestionnaire du collège Eugène Thomas afin que celui-ci puisse éditer les bons de commande. Une fois l'action réalisée, le porteur de projet transmettra sa facture à ce gestionnaire pour règlement.

Règles de communication en cas de financement d'une action :

Le financement d'une action de la « cité éducative » résulte du financement du label en lui-même. En d'autres termes, l'action existe en raison du financement de 3 acteurs principaux : l'Etat ; le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse ; la Ville de Jeumont.

Le financement d'une action par la cité éducative implique par conséquent l'utilisation et la mise en avant du label et de ses financeurs.

Toute communication sur une action (réseaux sociaux, objets promotionnels, rapports d'activités...) par le porteur de projet et ses partenaires devra comprendre :

- Le logo de la cité éducative de Jeumont

Contacts cité éducative de Jeumont :

- Coordonnateur cité éducative : Angéline Borges Machado (a.borges@mairie-jeumont.fr / 06.07.53.32.37)

- Adjointe éducation et jeunesse, Mairie de Jeumont : Anne Delhors (anne.delhors@mairie-jeumont.fr)
- Délégués du Préfet délégué à l'égalité des chances : Edwige Abdallag (edwige.abdallag@nord.gouv.fr / 06.07.84.29.58), Francisco De Oliveira (francisco.de-oliveira@nord.gouv.fr/ 06.30.49.53.95)
- Principal chef de file Education Nationale, Collège Eugène Thomas : Ludovic Cesselli (ludovic.cesselli@ac-lille.fr)

En signant le présent règlement, je m'engage à le respecter et le mettre en œuvre en cas de validation du projet et de financement de l'action.

Fait à Jeumont, le

Signature :